



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 035 • 2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 1^{er} octobre 2009

Président

M. Rodney Weston

Comité permanent des pêches et des océans

Le jeudi 1^{er} octobre 2009

• (1535)

[Traduction]

Le greffier du comité (M. Kevin Pittman): Mesdames et messieurs,

[Français]

je constate qu'il y a quorum.

[Traduction]

je constate que nous avons le quorum. Nous pouvons maintenant procéder à l'élection du président.

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD): Je propose M. Rodney Weston, de la belle ville de Saint John, au Nouveau-Brunswick.

Le greffier: Il est proposé par M. Stoffer que M. Weston, de Saint John, soit élu au poste de président. Y a-t-il d'autres propositions?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare la motion adoptée et M. Weston dûment élu président du comité.

Avant d'inviter M. Weston, de Saint John, à occuper le fauteuil, passons, si le comité veut bien, à l'élection des vice-présidents. Je suis prêt à recevoir les motions visant l'élection du premier vice-président.

L'hon. Gerry Byrne (Humber—St. Barbe—Baie Verte, Lib.): Je propose l'honorable Lawrence MacAulay.

Le greffier: Il est proposé par M. Byrne que M. MacAulay soit élu au poste de premier vice-président.

[Français]

Y a-t-il d'autres motions?

[Traduction]

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

[Français]

Le greffier: Je déclare la motion adoptée et M. MacAulay dûment élu vice-président du comité.

Des députés: Bravo!

Le greffier: Je suis maintenant prêt à recevoir des motions pour le poste de deuxième vice-président.

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Je propose Raynald Blais.

[Français]

Le greffier: Il est proposé par M. MacAulay que M. Blais soit élu deuxième vice-président du comité.

[Traduction]

Y a-t-il d'autre propositions?

[Français]

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare la motion adoptée et M. Blais dûment élu deuxième vice-président du comité.

Des députés: Bravo!

[Traduction]

J'invite maintenant M. Weston, de Saint John, à occuper le fauteuil.

Le président (M. Rodney Weston (Saint John, PCC)): Merci beaucoup.

Je suis très heureux de vous revoir tous. J'espère que vous avez passé un été fructueux et agréable et que vous avez hâte de vous remettre à la tâche. Je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à notre nouveau greffier et pour le remercier chaleureusement. Je l'ai assuré que nous formions un comité facile et agréable, et il me dit qu'il a bien hâte de collaborer avec nous. Encore une fois, merci beaucoup.

Maintenant, si le comité le veut bien, passons à...

• (1540)

M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Monsieur le président, nous avons un nouveau membre aussi.

Le président: Oh! Je suis désolé. Pardonnez-moi. Je souhaite également la bienvenue à un nouveau membre, Tilly O'Neill-Gordon, de Miramichi.

Merci, Tilly, de vous joindre à nous aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

Le président: Je la taquinai tout à l'heure; c'est comme si elle avait toujours fait partie du comité. Veuillez m'excuser, Tilly. Merci beaucoup.

Bon, si le comité le désire... Si vous voulez que nous passions à la discussion des futurs travaux du comité, il faut une motion du comité à cette fin.

M. MacAulay, appuyé par M. Stoffer, propose la motion. Le comité est-il d'accord?

(La motion est adoptée.)

Le président: Passons maintenant à la discussion de nos futurs travaux.

Le greffier distribuera des documents dans lesquels sont exposés les travaux que nous avons effectués l'année dernière et le plan de travail élaboré par le comité de direction et approuvé par l'ensemble du comité. Notre greffier et notre analyste, François, nous ont préparé des documents assez détaillés.

Bienvenue à vous aussi.

M. François Côté (analyste, Division des sciences et de la technologie, Bibliothèque du Parlement): Merci.

Le président: Prenez un moment pour y jeter un coup d'oeil, puis...

Monsieur Kamp.

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Pouvez-vous nous dire, monsieur le président, si nous siégeons actuellement à huis clos et si cette partie de la réunion devrait se dérouler à huis clos?

Le président: Bien sûr. Je vous remercie, monsieur Kamp.

Allons discuter à huis clos de nos futurs travaux.

[La séance se poursuit à huis clos.]

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>